

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

Rentrée 2025 : à Pont-d'Ouilly, des parents se battent pour inscrire leur fils dans le collège le plus proche - ici

Jeanne Stemart, Jules Joué

4-6 minutes

David Lebatard, entouré de ses parents Benoit et Rachel, font tout pour l'inscrire dans le collège de Condé-en-Normandie. © Radio France - Jules Joué

Publié le mardi 26 août 2025 à 8:05

À quelques jours de la rentrée, un jeune calvadosien n'est pour le moment inscrit dans aucun collège. Ses parents souhaitent le scolariser à Condé-en-Normandie, mais la direction académique refuse. Selon la carte scolaire leur établissement de rattachement est celui de Falaise, à 22 km de chez eux.

La rentrée scolaire approche et si la plupart savent déjà devant quel portail ils devront se rendre, David Lebatard lui, reste dans le flou. À 10 ans, ce garçon habite à Pont-d'Ouilly dans le Calvados, commune située entre Condé-en-Normandie et Falaise. **Ses parents veulent l'inscrire au collège de Condé-en-Normandie, situé à neuf kilomètres du domicile familial, mais la direction académique refuse.** D'après la carte scolaire du département, son établissement de rattachement est situé à Falaise, à 22 km de chez eux. Un choix absurde pour Rachel et Benoit Lebatard, les parents de David, qui se battent pour obtenir une dérogation.

La direction académique ne veut rien entendre, ça sera le collège de Falaise

Depuis le mois d'avril, les parents de David ont déjà contacté à trois reprises, par courriers, la direction académique du Calvados. Ils demandent l'obtention d'une dérogation pour leur fils, l'autorisant à être scolarisé au collège de Condé-en-Normandie. **Sauf que David ne répond pas aux critères pour changer de collège de secteur** (situation de handicap, prise en charge médicale importante, boursier au mérite, frère ou une sœur déjà scolarisé dans le collège souhaité ou suivi d'un parcours scolaire particulier). À chaque demande de la famille, même réponse, c'est non !

"C'est inhumain de ne pas lui accorder cette dérogation"

Les parents du jeune David sont inquiets. *"C'est inhumain de ne pas lui accorder cette dérogation, son quotidien va être bouleversé. **Un réveil une heure plus tôt, des longs trajets en bus et en plus la perte de ses copains de primaire, c'est très dur pour lui**",* affirme sa mère Rachel. Son père, Benoit, craint aussi que son fils subisse du harcèlement de la part de ses nouveaux camarades du fait de son nom de famille.

Rachel et Benoit Lebatard sont démunis après tant de refus. Ils en veulent à la direction

académique du Calvados de ne pas faire passer l'humain avant ces critères géographiques. La dernière chance pour eux, prendre contact avec le nouveau directeur de l'établissement de Condé-en-Normandie, et ainsi espérer un miracle pour que leur fils puisse faire sa rentrée comme tous les autres collégiens de Normandie.